

WIPSIM

Experience & Innovation

PROGRAMME DE FORMATION

**Personnaliser SmartWip® pour son
atelier- SW02**

Acquérir un usage avancé du logiciel SmartWip®



SmartWip
SOFTWARE

Document créé par WIPSIM SAS et mis à jour le 17/11/2023

*Document remis au stagiaire avant son inscription
(Article L 6353-8 du Code du Travail)*

PERSONNALISER SMARTWIP® POUR SON ATELIER - SW02

Objectifs

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Personnaliser SmartWip® en fonction de ses besoins,
- Ajuster les paramètres pour affiner le pilotage au quotidien,
- Faire des choix de pilotage en s'appuyant sur les données mises à sa disposition,
- Comprendre l'interfaçage avec l'ERP.

Durée

Cette formation se déroule en 10 heures sur 1,5 journée.

Public

Le public concerné est : Chef de projet déploiement

Contenu

- **Se repérer dans SmartWip® :**
 - Fonctionnement de la navigation,
 - L'unité de base : une carte,
 - Les différentes zones et leurs comportements.
- **Que peut-on modifier dans SmartWip® :**
 - Eléments de configuration vs éléments de paramétrage,
 - Les choix structurants à faire,
 - Les différentes zones et leurs comportements.
- **Modifier SmartWip® pour prendre les bonnes décisions :**
 - Ajouter ou supprimer une opération,
 - Personnaliser les cartes,
 - Les paramètres et leur valeur.
- **Un affichage qui correspond à mon quotidien :**
 - Création de vues détaillées,
 - Création de vues personnalisées,
 - Choisir ses indicateurs.
- **Interfacer SmartWip® avec mon ERP :**
 - La synchronisation à partir d'un fichier,
 - Où et comment récupérer les données,
 - Mettre en forme les données.

Pré-requis

Aucun prérequis n'est nécessaire

Méthodes pédagogiques mobilisées

- Mise en situation,
- Méthode active.

Points forts

- Apprentissage à partir du cas client,
- Formateurs ayant une très forte expérience terrain (références disponibles sur simple demande).

Catégorie et but

La catégorie prévue à l'article L.6313-1 est : Action de formation.

Cette action a pour but (article L.6313-3) : De favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, à l'évolution des emplois ainsi que leur maintien dans l'emploi et de participer au développement de leurs compétences en lien ou non avec leur poste de travail. Elles peuvent permettre à des salariés dont le contrat de travail est rompu d'accéder à des emplois exigeant une qualification différente, ou à des non-salariés d'accéder à de nouvelles activités professionnelles.

Suivi et évaluation

- **Exécution de l'action**

Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action sont :

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires et le formateur

- **Modalités d'évaluation des résultats (ou d'acquisition des compétences)**

Les moyens mis en place pour déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels précisés dans les objectifs sont :

- Mise en situation

Tarif

Cette formation n'est dispensée qu'en intra-entreprise.

Devis sur demande.

Renseignements, inscriptions et dates

Cédric Gattuso : 04.77.55.73.33

cedric.gattuso@wipsim.fr / contact@wipsim.fr

www.wipsim.fr